

## **Règlement du Trophée de Marchissy**

### **1. Organisation**

L'association Ski Club de Marchissy organise le Trophée de Marchissy (ci-après « l'organisation »).

### **2. Epreuves**

Il s'agit d'une course à pied en pleine nature, au départ de Marchissy, empruntant en majorité les itinéraires de randonnées pédestres, et avec une arrivée à Marchissy.

Les courses se déroulent en une seule étape, en un temps limité (barrière horaire).

### **3. Environnement**

Il est impératif de suivre les itinéraires tels qu'ils ont été balisés, sans couper ou emprunter de raccourcis.

Le parcours traverse des zones naturelles et des pâturages, le coureur s'engage à respecter l'environnement et à ne pas jeter de débris (emballages, mouchoirs, ou autres) sur le parcours.

### **4. Conditions de participation**

Le Trophée de Marchissy est ouvert à toute personne, homme ou femme, selon le détail des catégories (âges minimums).

Par son inscription le coureur confirme qu'au moment du départ il possède un entraînement suffisant à se trouver dans un état de santé lui permettant de participer à l'épreuve à laquelle il s'est inscrit.

L'inscription au Trophée de Marchissy entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

### **5. Annulation d'une inscription**

Notre partenaire de chronométrage Soft Timing propose de souscrire une assurance annulation lors de l'inscription. Aucun autre remboursement ne sera effectué, même sur présentation d'un certificat médical.

### **6. Ravitaillement**

Des postes de ravitaillement approvisionnés en boisson et nourriture seront prévus sur le parcours.

### **7. Animaux, VTT**

Les vélos, VTT, tous autres accessoires/objets à roulettes ou autres engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Il est interdit de courir avec un chien même tenu en laisse.

### **8. Barrières horaires**

Les heures limites de passage (barrières horaires) seront mentionnées avant le départ. Tout coureur poursuivant la course en dehors des barrières horaires le fera sous sa propre responsabilité, et en autonomie complète (plus de ravitaillement, balisage et points de contrôle).

## **9. Interruption de la course ou modification des parcours**

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier le parcours et/ou les barrières horaires.

## **10. Disqualification**

Le coureur refusant de se conformer au présent règlement sera éliminé, notamment en cas de :

- Absence de dossard ;
- Absence de passage aux points de contrôle ;
- Dégradation du parcours ou pollution (jet de débris) ;
- Non-respect du balisage (couper les parcours).

## **11. Droit à l'image**

Le coureur accepte que le Trophée de Marchissy puisse stocker et publier les données personnelles (liste de départ, résultats, etc.) et puisse publier les photos prises durant la manifestation (course et après-course), que ce soit sur son site internet, ses visuels promotionnels ou tout autre support de la manifestation. En cas de désaccord, le coureur avertira l'organisation par écrit au plus tard le jour de la manifestation.

Le coureur accepte que les conditions générales de Soft Timing (chronométreur de la manifestation) s'appliquent sans réserve à tous les coureurs inscrits au Trophée de Marchissy.

## **12. Assurance**

Chaque coureur doit être en possession d'une assurance maladie et accident dûment valable en Suisse.

Chaque coureur doit être en possession d'une assurance responsabilité en vigueur et dûment valable en Suisse.

## **13. Exclusion de responsabilité**

L'organisation et ses partenaires se dégagent de toute responsabilité pour les risques en tout genre des coureurs, notamment ceux liés à la santé. Il incombe à chaque coureur de prendre le départ des courses en bonne santé et bien entraîné.

L'organisation se décharge de toute responsabilité pour tout dommage causé au matériel ou effets personnels des coureurs (dégradation, vol, perte).

L'organisation décline toute responsabilité à l'égard des spectateurs et des tiers.

## **14. Remarques finales**

Ce règlement a été établi en juin 2022. Il est sujet à modifications.

Pour toute question, veuillez nous contacter à :

Trophée de Marchissy

info@trophée-de-marchissy.ch